



Direction de la communication

Tél. : 05 59 46 60 40

Courriel : communication@bayonne.fr

Le 3 septembre 2014

DOSSIER DE PRESSE

RENTÉE SCOLAIRE 2014-2015

La Ville de Bayonne poursuit sa politique volontariste en faveur de l'éducation. Outre la mise en place de la **réforme des rythmes scolaires**, la rentrée scolaire 2014-2015 est marquée par les **importants travaux entrepris sur les bâtiments scolaires et leurs espaces extérieurs, ainsi que** l'ouverture novatrice d'une **classe dédiée aux enfants de moins de trois ans**.

L'ouverture de cette classe de 16 élèves en scolarisation précoce est une volonté de la Ville de Bayonne dans l'optique de favoriser la réussite scolaire. Cette création de classe est **une première au Pays basque**.

Elle est une illustration supplémentaire des actions que la Ville mène dans les établissements bayonnais pour l'élévation des niveaux scolaires et la réduction des inégalités avec la poursuite de l'éducation numérique, artistique et culturelle.

Que ce soit en termes d'organisation du temps scolaire, de contenu des activités périscolaires, d'encadrement ou de coût, la réforme des rythmes scolaires est mise en œuvre par la Ville de Bayonne qui illustre sa volonté de jouer pleinement un rôle de ville éducatrice. Au-delà du contenu de la réforme, la Ville a choisi d'agir en matière d'emploi : création de postes, augmentation des temps de travail pour les agents à temps non complet.

27 postes supplémentaires ont été votés en Conseil municipal, ce qui porte le personnel municipal des écoles à 153 agents. **50 agents** ont vu leur **temps de travail majoré**, **34 postes** à temps non complet ont été **transformés en temps complet**.

LES CHIFFRES DE LA RENTREE 2014

26 écoles de l'enseignement public :

11 élémentaires

3 primaires

12 maternelles

dont **4** sites bilingues français-basque : maternelles au CM2

2574 élèves seront accueillis dans les **120 classes maternelles et élémentaires publiques** pour la rentrée, soit des effectifs stables par rapport à la rentrée précédente.

14 écoles de l'enseignement privé (confessionnel et ikastola).

1630 élèves environ dans les établissements privés.

153 agents constituent le personnel municipal des écoles.

On compte :

41 ATSEM

28 agents polyvalents qui assurent le service de restauration.

57 agents qui ont en charge l'entretien des locaux et l'accueil des enfants en périscolaire.

25 agents périscolaires référents qui sont déployés par la Ville dans les écoles. *Ils ont pour mission de coordonner les interventions des divers intervenants, de renseigner les parents et de gérer les inscriptions et la participation des enfants aux activités.*

115 postes informatiques seront renouvelés dans les écoles élémentaires d'ici début 2015.

SOMMAIRE

1. DES MOYENS CONSEQUENTS AU SERVICE DE L'EDUCATION

1.1. Plan de rénovation et de maintenance du patrimoine scolaire

1.2. La Caisse des écoles : un outil d'aide aux familles

2. UNE POLITIQUE EDUCATIVE SOUCIEUSE DE L'EGALITE DES CHANCES

2.1. Une nouvelle classe pour les moins de trois ans à l'école Brana

2.2. La seconde étape du plan école numérique d'équipement multimédia

2.3. Le dossier unique d'inscription

3. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : LE CHOIX DE LA GRATUITE

3.1. Le nouveau rythme des écoles bayonnaises

3.2. Le projet éducatif territorial, socle du dispositif

1. DES MOYENS CONSEQUENTS AU SERVICE DE L'EDUCATION

1.1. Plan de rénovation et de maintenance du patrimoine scolaire

La Ville a consenti un effort important en 2014 pour la rénovation et la maintenance des écoles. Le montant des crédits dépensés s'élève cette année à **1 088 948 € TTC**.

Les travaux consistent pour l'essentiel en :

- L'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- La réfection des sols PVC
- Des remises en peinture
- L'augmentation des performances énergétiques
- L'isolation
- La sécurisation de toitures
- Le désamiantage
- La plomberie.

Pour n'en citer que quelques uns :

- les performances énergétiques ont été améliorées et le terrain de handball en béton lumineux a été refait à Aristide Briand
- le préau métallique a été renforcé à Cavallès
- la réfection complète des sanitaires a été réalisée à Marie Curie
- l'isolation des combles et du gymnase a été effectuée à l'école des Arènes, ainsi que la réfection de la zone sautoir et les abords du gymnase
- le remplacement de vitrages et l'amélioration des performances énergétiques à Jean Moulin.

Certains chantiers entrepris cette année ont été **particulièrement significatifs**.

Ainsi la classe de transition crèche/maternelle à l'école maternelle **Brana** a nécessité

- des travaux intérieurs
- des travaux extérieurs, dont une courette et un accès séparé de la maternelle.

Malégarie devient un groupe scolaire primaire/maternelle.

- Huit classes de primaire ont subi des travaux conséquents de désamiantage. Il s'agit là d'un préalable aux travaux de restructuration pour accueillir la classe à horaires aménagés « théâtre ».
- La consultation des architectes est en cours.
- Le lauréat sera désigné à l'automne et le permis de construire délivré à l'été 2015.
- La livraison du chantier est prévue à l'été 2016.

A l'école **Maurice Ohana**, qui propose des classes à horaires aménagés « musique », ce sont des travaux sur les cages d'escalier et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite qui ont été menés. L'école a ainsi bénéficié depuis trois ans d'un important programme de travaux qui a totalement modernisé le plateau de jeux extérieur, les sanitaires et la façade principale.

1.2. La Caisse des écoles : un outil d'aide aux familles

La Caisse des écoles publiques de la Ville de Bayonne est un établissement public communal. La Ville de Bayonne a choisi d'en faire **un outil d'aide aux familles et aux écoles**.

La Caisse des écoles finance ainsi des **aides individuelles pour le départ des enfants en séjours** tels que les classes de neige. Elle finance l'achat de matériel pédagogique ou sportif pour les écoles. Enfin elle peut attribuer une subvention aux écoles développant un projet pédagogique innovant (ces dernières années, le démarrage de la classe théâtre à Malégarie ou la fresque de l'école La Citadelle).

Elle est administrée par un comité de gestion présidé par le Maire et composé d'élus municipaux, de directeurs d'écoles, d'un représentant du Préfet et de l'inspectrice de l'Education nationale.

La Caisse est financée chaque année par une subvention municipale qui s'élève à **33 000 €** en 2014.

2. UNE POLITIQUE EDUCATIVE SOUCIEUSE DE L'EGALITE DES CHANCES

2.1. Une nouvelle classe pour les moins de trois ans à l'école Brana

La Ville de Bayonne a décidé de réfléchir à un projet d'accueil des enfants de moins de trois ans dans l'une des écoles maternelles de la zone urbaine sensible (ZUS) inscrite dans le réseau de réussite scolaire (RRS).

Ce projet prend tout son sens sur le territoire bayonnais car c'est là que l'on constate des retards, notamment de langage, à l'entrée au CP. L'objectif est d'**induire une meilleure réussite scolaire grâce à une scolarisation précoce** et un accompagnement individualisé des familles.

Cette création de classe à Bayonne est **une première au Pays basque**. La particularité de Bayonne est d'avoir créé **une structure spécifique** totalement adaptée dédiée aux enfants de moins de trois ans.

Un groupe constitué de partenaires de la Ville, de l'Education nationale et de la PMI a abouti, après de nombreuses réunions de travail et de concertation aux mesures suivantes :

- . création d'un poste d'enseignant par l'Education nationale (validée en CDEN)
- . affectation d'un poste d'ATSEM
- . effectif de 16 enfants nés entre janvier et septembre 2012, résidant dans la zone urbaine sensible de Bayonne
- . recherche de mixité sociale : 2/3 d'enfants dont les parents n'ont pas de projet précis de scolarisation, ciblée par les services sociaux et 1/3 d'enfants « lambda » issus du quartier
- . aménagements spécifiques de l'espace de classe
- . signature d'un « **contrat** » **entre l'école et les parents**, précisant le projet de scolarisation pour chaque enfant et les modalités de l'entrée dans cette classe , en vue d'un parcours individualisé.
- . formalisation d'un projet pédagogique précis avec le nouvel enseignant.

Il est important de noter que les enfants dont les familles ont été contactées n'étaient accueillis dans aucune structure (crèche par exemple). Une commission Education nationale/mairie/PMI a étudié les demandes d'inscriptions et proposé une liste d'enfants.

Par ailleurs, à l'issue de la scolarisation dans cette classe, les enfants ont vocation à rejoindre l'école du périmètre dont dépendent les domiciles des parents.

L'Education nationale a affecté un poste d'enseignant dédié et la Ville a pris à sa charge les travaux d'aménagement pour l'accueil des tous petits, le mobilier adapté, ainsi qu'un poste d'ATSEM affecté, soit un budget global de **45 000 €**.

2.2. La seconde étape du plan école numérique d'équipement multimédia

Les maternelles câblées et équipées

La première phase du vaste "Plan Numérique dans les écoles" mis en place par la Ville entre 2007 et 2011 a consisté à équiper l'ensemble des écoles élémentaires et à développer la plateforme e-b@n. Près de 300 ordinateurs ont été installés dans les classes dont 155 dans 13 salles informatiques créées pour l'occasion. Onze tableaux blancs interactifs attribués à l'issue d'appels à projets sont venus compléter le dispositif.

La seconde étape du Plan Numérique permet d'achever, cette année, l'informatisation des écoles maternelles avec l'installation de nouveaux matériels pour la direction et l'administration, et avec l'équipement de toutes les classes de grande section d'un poste permettant l'accès à internet.

Après consultation des écoles maternelles, la Ville a également pu répondre à des besoins en matière d'équipements complémentaires tels qu'appareils photo numériques, imprimantes, vidéo projecteurs et postes supplémentaires pour les classes de petites ou moyennes sections.

La poursuite de ce Plan prévoit, d'ici la fin du premier semestre de l'année prochaine, le renouvellement des postes informatiques des classes élémentaires, déjà vieillissants. Enfin, la Ville lance un appel à projets général et annuel auprès des écoles et des enseignants qui sont invités à proposer idées et solutions innovantes.

115 postes informatiques seront renouvelés dans les écoles élémentaires d'ici début 2015, pour un coût de 150 000 €.

L'équipement informatique complet et sa mise en œuvre dans les écoles maternelles ont coûté **75 000 €**.

2.3. Le dossier unique d'inscription

Fruit de la collaboration des services de la Direction de l'éducation et des Directeurs d'écoles, un dossier unique a été réalisé, avec un objectif de **simplification** pour les parents, afin de leur éviter de remplir ou fournir plusieurs fois les mêmes renseignements ou documents à la Ville et à l'école. Chaque élève en aura un dans son cartable le jour de la rentrée.

3. REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : LE CHOIX DE LA GRATUITE

3.1. - Le nouveau rythme des écoles bayonnaises

Les écoles publiques de Bayonne changent de rythme cette rentrée. Les écoliers ont désormais classe le mercredi matin et les temps périscolaires sont restructurés pour mettre en place des ateliers aux côtés des activités récréatives.

Au programme : des journées moins chargées pour les temps d'apprentissage scolaire et des activités nouvelles à pratiquer.

La Ville a fait le choix de nouvelles activités périscolaires gratuites, afin de ne pas faire porter le coût de la réforme sur les familles.

Pour rappel, les objectifs de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, auxquels la Ville a résolument choisi d'adhérer, sont :

- Adapter le temps d'apprentissage scolaire aux rythmes biologiques de l'enfant et proposer une semaine plus équilibrée.
- Articuler les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, dans une logique de continuité éducative.
- Rendre accessibles à tous les activités éducatives, scientifiques, culturelles et sportives.

3.1.2 - Le temps d'enseignement du mercredi matin

Les écoliers bayonnais termineront la classe le mercredi à midi.

67% des parents ayant répondu à l'enquête réalisée l'hiver dernier auprès des familles bayonnaises ont affirmé être en capacité de récupérer leur enfant le mercredi après la classe : la Ville a donc fait le choix de proposer un temps d'accueil périscolaire le mercredi matin avant l'école (7h30 - 8h30), et le midi jusqu'à 12h30, pour permettre aux parents de venir chercher leur enfant.

Pour les familles qui en ont besoin, la Ville assurera une navette depuis les écoles vers le Centre aéré du Moulin d'Arrousets où les enfants pourront déjeuner et passer une après-midi récréative. Les parents désireux d'avoir recours à ce service doivent préalablement inscrire leur enfant, tant auprès du service municipal (navette gratuite) qu'auprès de l'association du Patronage Laïque des Petits Bayonnais pour l'après-midi.

3.1.3 - Les nouveaux temps d'activités

Gérés par la Ville de Bayonne, les nouveaux temps de prise en charge des enfants, de 15h45 à 16h30, seront **gratuits pour les familles**.

Au côté de l'organisation de propositions existantes mais remises à plat telles que les études surveillées ou l'accueil périscolaire, la Ville développe un programme de qualité pour sensibiliser et intéresser le plus grand nombre d'enfants à de nouvelles pratiques.

Cohabiteront, dès lors, les propositions entre lesquelles les enfants auront le choix :

- **Les études surveillées**, encadrées par des enseignants volontaires et des étudiants, tous rémunérés par la Ville.
Gratuites pour les familles, elles permettent aux enfants de s'avancer dans leurs révisions et l'apprentissage de leurs leçons.
- **Les activités récréatives de l'accueil périscolaire**, composées d'activités de détente, pourront être différentes chaque jour et n'impliquent pas une participation continue. Elles sont animées par les agents municipaux d'accueil périscolaire titulaires du BAFA (exemples : jeux de coopération, bricolage, lecture, jeux de balle,...).
- **Les ateliers ou activités périscolaires municipales (APM)**, sous forme de cycles, proposeront un projet global sur 6 à 7 séances et impliqueront donc un engagement de l'enfant à participer à l'ensemble de celles-ci.
- Pour la programmation, **la Ville a fait appel aux ressources locales**, qu'elles soient internes aux services municipaux (service animation sportive, Muséum d'Histoire naturelle, jardin botanique,...) ou au travers des associations bayonnaises (sportives, MVC,...), telles que par exemple (liste non-exhaustive) :
 - association OREKA : « Tout un cirque ».
 - MVC Centre-Ville : ateliers jonglerie, créations et fête de l'anglais.
 - Mme Naia Robles : mythologie du Pays basque
 - Théâtre des Chimères : atelier théâtre
 - association Uda leku : activités manuelles, atelier marionnettes et chansons illustrées.
 - Théâtre du Versant : atelier théâtre.
 - ASPTT : atelier comédie musicale et initiation sportive multisports.
 - Compagnie Hecho en casa : « A l'écoute de ses sens ».
 - Echiquier Bayonne Adour : jeu d'échecs.
 - Académie chorégraphique des ballets bayonnais : danse classique et modern jazz.
 - Association Street Art: dance Hip Hop et street dance.
 - Association Art 2 bulles: arts graphiques.
 - École d'art de l'agglomération Côte basque Adour : « Je m'affiche ».
 - Association Educ'Yoga : séances de Yoga.
 - Association Libreplume : « La fabrique à histoire, ma fabrique à pensées ».
 - RASED, Sylvie Mellina-psychologue scolaire : atelier de mythologie et philosophie.
 - MVC St Etienne : jeux éducatifs.
 - Eurocitéve : sensibilisation au journalisme, s'informer et informer.
 - Association La souris verte : Robotique éducative.
 - La Maison de l'Europe : A la rencontre de la diversité culturelle.
 - Eureka kids sciences : ateliers scientifiques.
 - Terre Buissonnière : découverte de la nature et de l'écocitoyenneté.
 - Les pierres du Pays Basque : «Les cailloux sont partout ».
 - Ekobideak : éducation à l'environnement.
 - Le SDIS 64/Police Nationale: initiation aux gestes de premiers secours.
 - Association Essen-ciel : séances de Yoga.

- Club Olympique Bayonnais : découverte des sports d'oppositions.
- La Vigilante : ateliers de gymnastique.
- Aviron Bayonnais omnisports : ateliers handball.
- Aviron Bayonnais Tennis club : initiation à la pratique du tennis.
- MVC Polo Beyris : atelier d'initiation informatique et développement corporel.

Les ateliers seront animés par des **intervenants spécialisés** (exemple : théâtre, échecs, mythologie, danse, découverte de la nature,...).
Les cycles démarreront la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Un guide est diffusé aux familles à la rentrée pour expliquer les modalités de participation aux différents services d'accueil proposés par la Ville sur les temps périscolaires.

La réforme de rythmes scolaires représente **45 000 heures par an de travail supplémentaires** dans les écoles.

La création de **27 postes** d'agents municipaux affectés aux écoles a été votée en Conseil municipal. Ce personnel est qualifié, titulaire du BAFA ou du CAP Petite enfance.

14 agents d'accueil périscolaire ont été accompagnés cette année pour passer le BAFA. Un nouveau métier a vu le jour : agent d'accueil périscolaire référent (APR). Chaque école primaire bayonnaise (maternelle et élémentaire) dispose désormais d'un APR, soit **25 agents**.

Ils sont titulaires au minimum du BAFA et gèrent essentiellement les APM (activités périscolaires municipales) tout au long de la journée. Une vingtaine d'agents a bénéficié depuis deux ans d'une formation au BAFA, diplôme professionnel qui permet d'encadrer les activités et animations périscolaires.

Au final, cette réforme amène :

- La majoration du temps de travail pour 50 agents
- La transformation de postes à temps non complet en postes à temps complet pour 34 agents
- La création de 27 postes à temps non complet

3.2. Le projet éducatif territorial, socle du dispositif

Dans le cadre du projet national de refondation de l'école primaire, et du vaste chantier de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Bayonne s'est engagée dans l'élaboration du **projet éducatif territorial (PEdT)** qui fera partie intégrante du projet éducatif global (PEG) initié par la Ville.

Depuis le début de l'année, le projet de PEdT s'est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, en prenant appui sur la réflexion du groupe de travail partenarial Ville/Education nationale. Le PEdT formalise l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser les activités éducatives et assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de vie des enfants (scolaire, récréatifs, sociaux, associatifs, familiaux).

Le PEdT fixe pour trois ans (de septembre 2014 à juin 2017) les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation. Il est signé par la Ville, la Caisse d'allocations familiales, l'Education nationale et le Préfet.

Divers documents viennent renforcer le PEdT pour illustrer cette volonté de dynamique collective autour de la réussite scolaire et personnelle des enfants, et le lien aux familles : en particulier la Charte des Activités Périscolaires Municipales (APM).

Le Conseil municipal a validé le PEdT lors de sa séance du 17 juillet 2014.

Plus d'informations auprès du service Communication : c.jomier@bayonne.fr, 05 59 46 63 01

